

Un moratoire sur l'augmentation du trafic maritime dans le Fjord, tel que demandé par les expert.e.s du GREMM et de l'UQO, afin de protéger nos derniers bélugas en déclin.

D'appliquer strictement les lois visant la protection de la biodiversité et des espèces menacées, vulnérables ou en péril au projet de GNL Québec (incluant pipeline, usine, terminal, transport maritime) notamment la protection de l'habitat essentiel des bélugas du Saint-Laurent, espèce en voie de disparition;

De n'attribuer aucune subvention ni permis de construction au promoteur puisqu'il ne peut démontrer hors de tout doute que le GNL exporté réduira les GES ailleurs au point d'annuler et dépasser les émissions totales (en amont, directes et en aval) du projet en remplaçant des énergies plus émettrices.

D'instituer une commission d'examen conjoint Québec-Ottawa pour l'évaluation du projet de GNL Québec, incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact du projet sur la crise climatique comme critère de décision;

D'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des Premiers Peuples avant d'entreprendre toute activité liée au projet GNL Québec sur les territoires qu'ils occupent depuis des millénaires.

De décréter une évaluation environnementale stratégique (ÉES), sous l'égide du BAPE, sur les impacts cumulatifs des projets industriels prévus à proximité du fjord du Saguenay, notamment leurs impacts sur les bélugas du Saint-Laurent et leur habitat.